



Comité des droits économiques, sociaux et culturels**Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, concernant la communication n° 40/2018***

<i>Communication présentée par :</i>	G. M.
<i>Victime(s) présumée(s) :</i>	L'auteure et sa fille
<i>État partie :</i>	Espagne
<i>Date de la communication :</i>	22 juin 2018
<i>Objet :</i>	Expulsion d'un logement après le retrait de l'autorisation d'occupation accordée par les propriétaires
<i>Question(s) de fond :</i>	Droit à un logement convenable
<i>Article(s) du Pacte :</i>	11 (par. 1)

1. Le 22 juin 2018, l'auteure, agissant en son nom propre et au nom de sa fille mineure, a soumis une communication au Comité. Le 25 juin 2018, celui-ci a enregistré la communication et a demandé à l'État partie de prendre des mesures provisoires consistant à suspendre l'expulsion de l'auteure et de sa fille tant que la communication serait à l'examen ou à mettre à leur disposition un logement de remplacement convenable après avoir véritablement consulté l'auteure.

2. Réuni le 22 février 2021, le Comité, ayant pris note du désistement de l'auteure pour raisons personnelles, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 40/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-neuvième session (15 février-5 mars 2021).

